

---

**DESTINATAIRES :** Aux responsables de RI RTF de la DPD

**EXPÉDITEUR :** Marie-Claude Charette, coordonnatrice à la Coordination Accès Hébergement, Qualité et Soutien aux milieux de vie

**DATE :** Le 6 décembre 2021

**OBJET :** **Décret 1276-2021 : Vaccination obligatoire**

---

Dans le contexte de la pandémie et des mesures sanitaires, le décret qui a été adopté par le ministère, touche notamment l'aspect de la vaccination obligatoire pour les travailleurs de la santé œuvrant dans le réseau, ce qui inclut les employés œuvrant en RI-RTF et les promoteurs travaillant en RI.

À compter du 15 novembre 2021, tout nouvel employé œuvrant en RI-RTF devra être adéquatement protégé par une double vaccination. Il est donc de la responsabilité du promoteur de s'assurer de cet élément.

Pour de l'information supplémentaire concernant cette modalité, veuillez consulter en pièce jointe le document *Précisions supplémentaires sur les modalités du décret 1276-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 et des arrêtés ministériels 2021-070, 2021-072, 2021-080 et 2021-081 qui le modifient - 22 novembre 2021.*

Advenant une difficulté relative à cette exigence, nous vous invitons à communiquer avec votre intervenant qualité pour tout soutien.

Nous vous remercions grandement de votre collaboration et de votre compréhension.

MCC

p. j. (1)